

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Flux 200**

Date d'impression: 03.12.2015

Page 1 de 8

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**
**1.1. Identificateur de produit**

Flux 200

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
**Utilisation de la substance/du mélange**

Décapant de brasage

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	SOUDURES NEVAX	
Rue:	ZA Le Godets 23 Rue des Petits Ruisseaux	
Lieu:	F-91370 VERRIERES LE BUISSON	
Téléphone:	+ 33 (0) 82 95 01 00	Téléfax: + 33 (0) 01 69 30 48 49
Internet:	www.nevax.fr	
Service responsable:	Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +49 (0) 6132 / 84463 (GBK GmbH)

**SECTION 2: Identification des dangers**
**2.1. Classification de la substance ou du mélange**
**Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:  
 Toxicité aiguë: Acute Tox. 4  
 Toxicité pour la reproduction: Repr. 1  
 Toxicité pour la reproduction: Repr. 2  
 Mentions de danger:  
 Nocif en cas d'ingestion.  
 Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Mention d'avertissement: Danger  
 Pictogrammes: GHS07-GHS08


**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

difluorodihydroxyborate(1-) de potassium  
 acide borique  
 tétraborate de dipotassium  
 fluorure de potassium

**Mentions de danger**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
 H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

**Conseils de prudence**

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.  
 P264 Se laver Mains soigneusement après manipulation.  
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Flux 200**

Date d'impression: 03.12.2015

Page 2 de 8

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P330	Rincer la bouche.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de traitement des déchets conformément à la réglementation locale et nationale .

**2.3. Autres dangers**

Risque de projections lors des opérations de soudage ou brasage, le métal liquide et la chaleur UV/IR peuvent provoquer des brûlures ou une incendie.

IARC et NIOSH sont de l'avis suivant : Beaucoup de fumées et de vapeur issues de la combustion des métaux sont suspectées d'être des agents cancérigènes

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. ( maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants dangereux**

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS		
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
286-925-2	difluorodihydroxyborate(1-) de potassium	20-50 %
85392-66-1		
	Acute Tox. 4; H302	
233-139-2	acide borique	10-30 %
10043-35-3		
005-007-00-2	Repr. 1B; H360FD	
01-2119486683-25		
215-575-5	tétraborate de dipotassium	10-30 %
12045-78-2		
	Repr. 2; H361fd	
232-151-5	fluorure de potassium	10-30 %
7789-23-3		
009-005-00-2	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3; H331 H311 H301	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours**
**4.1. Description des premiers secours**
**Après inhalation**

Eloigner immédiatement les personnes contaminées par le produit et les transporter à l'air frais.  
 Consulter, le cas échéant un médecin.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Flux 200

Date d'impression: 03.12.2015

Page 3 de 8

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Rincer la bouche.

Faire avaler au plus tôt une quinzaine d'ampoules de chlorure de calcium par un personnel médical.

Appeler le SAMU pour transport d'urgence à l'hôpital.

Ne pas faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

#### Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H360FD

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### Moyen d'extinction approprié

Adapter aux produits stockés à proximité directe et à l'environnement.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Donnée non disponible.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts, la terre ou dans les milieux aquatiques.

Pour cette raison, retenir au mieux l'eau d'extinction.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Flux 200**

Date d'impression: 03.12.2015

Page 4 de 8

**Information supplémentaire**

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité.

**Indications concernant le stockage en commun**

Incompatible avec des acides forts et des oxydants.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Décapant de brasage

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
	- Fluorures inorganiques	-	2,5		VME (8 h)	
	- Fumées de soudage (totalité des particules)	-	5		VME (8 h)	

**8.2. Contrôles de l'exposition**
**Contrôle de l'exposition professionnelle**

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière ou des fumées peuvent se former.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre à combinaison multiple ABEK/P3

**Protection des mains**

Utiliser des gants de protection pour soudeurs ((NF-EN 407)).

Porter des gants contre risques chimiques en polychloroprène avec une épaisseur minimum de 0,6mm, temps de perméation (durée d'utilisation) d'environ 480 minutes tels que les gants de protection &lt;Camapren 722&gt; de la société www.kcl.de.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

**Protection des yeux**

Lunettes avec protection latérale (EN 166).

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

## Flux 200

Date d'impression: 03.12.2015

Page 5 de 8

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Poudre  
Couleur: Spécifique au produit  
Odeur: Inodore

pH-Valeur (à 20 °C): n.a.

**Modification d'état**

Point de fusion: Donnée non disponible.  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: n.a.  
Température de décomposition:: Donnée non disponible.  
Point d'éclair: n.a.

**Inflammabilité**

solide: n.a.  
gaz: n.a.

**Dangers d'explosion**

Donnée non disponible.

Limite inférieure d'explosivité: Donnée non disponible.  
Limite supérieure d'explosivité: Donnée non disponible.  
Température d'inflammation: n.a.

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: n.a.  
gaz: n.a.

**Propriétés comburantes**

Donnée non disponible.

Tension de vapeur: Donnée non disponible.  
Densité: Donnée non disponible.  
Hydrosolubilité: Soluble  
(à 20 °C)  
Coefficient de partage: Donnée non disponible.  
Viscosité dynamique: n.a.

**9.2. Autres informations**

Teneur en solide: 100 %

Donnée non disponible.

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Flux 200

Date d'impression: 03.12.2015

Page 6 de 8

#### **10.4. Conditions à éviter**

Stable dans des conditions normales.

#### **10.5. Matières incompatibles**

des acides forts et des oxydants puissants.

#### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Un dégagement de fluorure d'hydrogène peut avoir lieu en présence de vapeur d'eau lorsque le produit est porté à très haute température.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

##### **Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.

L'inhalation des vapeurs et des aérosols se dégageant pendant le brasage/le soudage peut causer la fièvre des fondeurs. Les symptômes de la fièvre des fondeurs ne se manifestent qu'après 4 à 12 heures. ( maux de tête, étourdissement, sécheresse, toux, nausées et fièvre).

Risque de fluorose

##### **Irritation et corrosion**

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage/soudobrasage.

##### **Mentions de danger**

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### **12.1. Toxicité**

Donnée non disponible.

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

#### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

#### **12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

#### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Donnée non disponible.

#### **12.6. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

##### **Information supplémentaire**

Eviter le contact du produit avec les eaux de source ou les eaux de surface.

Pollue faiblement l'eau.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

##### **Élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Éliminer conformément aux prescriptions les poussières et particules captées dans les installations d'aspiration.

##### **Code d'élimination des déchets-Produit**

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Flux 200

Date d'impression: 03.12.2015

Page 7 de 8

160507 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut  
Classé comme déchet dangereux.

#### Code d'élimination de déchet-Résidus

150202 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection; absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

#### Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Classé comme déchet dangereux.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID); Transport maritime (IMDG) (IMDG); Transport aérien (ICAO) (ICAO/IATA-DGR)

##### 14.1. Numéro ONU:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

##### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

##### 14.5. Dangers pour l'environnement

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

##### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

##### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 0 %

##### Information supplémentaire

Examen de contrôle selon les règles de la caisse de prévoyance professionnelle : Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail:  
G39 fumées de soudage.

Tableau n° 32- Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sel minéraux. Surveillance médicale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour le fluor et ses composés.

##### Prescriptions nationales

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Flux 200

Date d'impression: 03.12.2015

Page 8 de 8

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

#### Information supplémentaire

Examen de contrôle selon les règles de la caisse de prévoyance professionnelle : Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail:

Tableau n° 32- Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sel minéraux. Surveillance médicale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour le fluor et ses composés. G39 fumées de soudage.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### SECTION 16: Autres informations

#### Modifications

Chapitre: -

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

#### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

Bibliographie :

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*